



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reunion : armee

Question écrite n° 40327

Texte de la question

M. Andre Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre de la defense sur la reforme du service national. A ce titre, il lui demande dans quelle mesure le Gouvernement envisage de modifier l'ordonnancement militaire dans le departement de la Reunion tant en termes d'effectifs que de sites.

Texte de la réponse

Une definition precise du dispositif militaire en outre-mer ne pourra etre apportee qu'apres l'achevement des travaux en cours sur les restructurations et le vote de la loi sur le service national. Toutefois, concernant la Reunion, la dissolution du 53e Bataillon de commandement et de soutien, stationne a Saint-Denis, est programme pour 1999. En revanche, la dissolution du 2e Regiment parachutiste d'infanterie de marine, implante a Saint-Pierre, n'est pas envisagee. S'agissant du service national, il est rappele a l'honorable parlementaire que le 28 mai 1996, le President de la Republique a confirme le maintien du service militaire adapte.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40327

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juin 1996, page 3334

Réponse publiée le : 7 octobre 1996, page 5285